



GUIDE DE L'EXPOSANT 2014

Horaires d'ouverture de la Foire aux visiteurs

- Du vendredi 4 au dimanche 13 avril : 10h -19h
- Lundi 14 avril : 10h -18h

Horaires d'ouverture de la Foire aux exposants

- Du vendredi 4 au dimanche 13 avril: 7h30 -19h
- Lundi 14 avril : 18h-00h (démontage)

A noter

3 documents obligatoires sont à nous retourner impérativement avant le 15 mars 2014 :

- Fiche de déclaration d'assurance (page 25)
- Demande d'implantation (page 26)
- Questionnaire sécurité (pages 27-28)

! Ce guide est à transmettre à votre standiste ou décorateur

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

EDITORIAL

Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette 82^{ème} édition de la Foire Internationale de Nantes qui se tiendra du 4 au 14 avril 2014.

Le Brésil s'invite à la Foire de Nantes 2014.

Danseuses de Samba, Capoeira et sable chaud sont au programme de ces 11 jours dédiés à la fête, à la musique et à la danse.

Un programme riche en événements, des animations différentes chaque jour, des activités pour les enfants, des invités surprises ...

Ce document vous aidera à préparer votre participation. Nous attirons votre attention sur les périodes de montage et de démontage rendues provisoirement difficiles par les travaux engagés par Nantes Métropole pour rendre à terme l'accessibilité du Parc des Expositions plus aisée. Une information pratique vous est délivrée dans ce guide et nous vous engageons à la lire attentivement. Nos équipes, commerciale et technique, sont bien sûr à votre écoute et à votre disposition pour toute information complémentaire.

A l'image de cette manifestation, Exponantes est engagée dans une démarche pragmatique de développement durable et de promotion des opportunités d'éco-conception.

Notre objectif est de poursuivre l'amélioration de notre maîtrise des déchets et des émissions de CO2, tout comme la limitation de l'épuisement des ressources naturelles ou encore le développement de la biodiversité. Votre concours nous permettra de nous améliorer toujours plus et nous vous remercions par avance de votre participation à cet effort collectif et nécessaire.

Nous sommes mobilisés pour vous accompagner dans les démarches que vous mettrez en œuvre pour promouvoir l'éco-responsabilité sur ce salon.

Bonne lecture à tous.

L'équipe de la Foire

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes



Une équipe à votre disposition :

Ameublement et décoration – Hall XXL

Services – Hall XXL

Restaurants

Nelly Guichoux

n.guichoux@exponantes.com

Vins et gastronomie – Hall 1

Animaux de compagnie – Hall 3

Séniors – Hall 3

Nelly Pommier

n.pommier@exponantes.com

Construction et amélioration de l'habitat – Grand Palais Niveau 2

Energie – Hall 2

Cyrille Devorsine

c.devorsine@exponantes.com

Mode, forme, beauté, bien-être – Hall 3

Artisan d'art et artisanat du monde - Grand Palais Niveau 3

Tourisme de proximité – Hall 3

Caroline Renault

c.renault@exponantes.com

Bateau, auto, moto - Terrasse R

Marché aux plantes - Terrasse K

Carole Gohel

c.gohel@exponantes.com

Produits ingénieux – Grand Palais Niveau 1

Boutiques Allées marchandes

Véhicules de loisirs – Terrasse R

Pierre Huguet

p.huguet@exponantes.com

Jardin d'intérieur – Hall 4

Jardin, aménagements, motoculture, spas, piscines – Terrasses K et P

Virginie Léger-Mathys

v.legermathys@exponantes.com

•Service technique :

Hall 4, Grand palais et Terrasses

Thomas TERRIEN

t.terrien@exponantes.com

Halls XXL, 1, 2, 3 et boutiques

Christine MICHEL LABARRE

c.michel-labarre@exponantes.com

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes



"Maison et Environnement "

"Loisirs et Bien Etre "

"Plaisirs Gourmands "

"Découvertes"

NOUVEAUTES 2014

- **Marché aux Plantes – 5 et 6 avril 2014 – Terrasse M**
- **Tourisme de proximité - 4 au 7 avril 2014 – Hall 03**
- **Solutions : Familles - Séniors - 8 au 10 avril 2014 – Hall 03**
- **Animaux de compagnie - 11 au 14 avril 2014 – Hall 03**
- **Auto – Moto – Bateau – 10 au 14 avril 2014 – Terrasse R**

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

SOMMAIRE

I. CONDITIONS D'ACCES

- INFORMATIONS PRATIQUES 8
 - PLANNING DE LA FOIRE 9
 - ACCES / PARKING / LIVRAISONS / COLIS / STOCKAGE 10-11
-

II. AMENAGEMENT DE VOTRE STAND

- EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS 12-13-14
 - PRESTATAIRES 15
 - REGLEMENTATION DE CONCEPTION DES STANDS 16-17
 - ENJEUX DE LA GESTION DES DECHETS 18
 - CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX 19
 - ECO-CONCEPTION DES STANDS 20
-

III. REGLEMENT FOIRES ET SALONS

- REGLEMENT FOIRES ET SALONS 21-22-23
-

IV. ANNEXES

- FICHE DE DECLARATION D'ASSURANCE (à retourner avant le 15 mars) 25
- DEMANDE D'IMPLANTATION (à retourner avant le 15 mars) 26
- QUESTIONNAIRE SÉCURITÉ (à retourner avant le 15 mars) 27-28
- FICHE DE DEMANDE D'ELINGUE & ACCROCHAGE 29
- FICHE DE DECLARATION DE MACHINE(S)
OU APPAREIL(S) EN FONCTIONNEMENT 30
- BON DE COMMANDE INTERNET 31-32
- BON DE COMMANDE WEB 33-34-35
- BON DE COMMANDE OUTILS DE COMMUNICATION 36
- BON DE COMMANDE PRESTATIONS TECHNIQUES 37



Nous sollicitons votre vigilance sur le fait que des éditeurs utilisent le nom commercial de nos salons sans notre agrément afin de vous proposer un référencement dans des guides professionnels. **EXPONANTES n'a aucun rapport avec ces éditeurs.**

Nous vous recommandons d'avoir la plus grande attention quant à la nature exacte de ces offres qui, de prime abord, peuvent paraître gratuites et/ou incluses dans votre participation.

Une lecture exhaustive des conditions de vente liées à ces démarches est particulièrement conseillée.

Nous avons été informé que l'entreprise EXPO-GUIDE a utilisé à notre insu nos bases de données pour proposer aux sociétés exposant sur les salons produits par Exponantes, un référencement dans leur annuaire sur Internet. L'utilisation de notre nom comme de nos bases de données peut induire en erreur nos clients et vous laisser penser que nous participons ou que nous cautionnons l'offre qui vous est ainsi faite. Il n'en est rien et nous vous conseillons la plus grande vigilance sur ce type de proposition. Nous nous réservons d'ailleurs la faculté d'intenter des actions en justice contre cette société car l'utilisation de notre nom comme de nos bases de données sans notre accord est susceptible d'être sanctionnée sur les plans civil et pénal.

Ce message n'a d'autre but que de vous informer que nous ne sommes pas associés à cette initiative. Si vous êtes sollicités par EXPO-GUIDE et êtes intéressés par l'offre qui vous est présentée, nous vous recommandons d'effectuer les contrôles habituels prévus pour les nouveaux fournisseurs.

Nous réitérons de manière formelle notre invitation à la plus grande vigilance sur l'ensemble des lettres qui vous sont adressées par cette entreprise.

PRÉFACE POUR UN PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes est engagé dans une approche environnementale forte. Cet engagement s'est traduit en 2010 par la certification du Système de Management Environnemental mis en œuvre par Exponantes et dont notre Politique Environnementale est l'expression.

Politique environnementale

Bénéficiant d'un cadre paysager exceptionnel, Expo Nantes Atlantique est particulièrement soucieuse des impacts sur l'environnement générés par ses activités d'organisation et d'accueil de salons et manifestations.

C'est pour préserver ce cadre que nous nous engageons à organiser des manifestations plus Eco responsables, et à inciter nos exposants et visiteurs, à accompagner nos efforts pour :



Améliorer
la gestion des déchets
générés par
les manifestations



Optimiser
l'utilisation
des ressources
naturelles



Limiter
nos émissions
de gaz
à effet de serre



Maintenir
la biodiversité
du parc

Pour entretenir cette dynamique de changement et définir notre contribution au développement durable, nous souhaitons également :



Tout mettre en œuvre
pour faciliter l'accès
et améliorer le confort de
nos visiteurs et exposants



Faciliter l'accès
et la circulation des personnes
à mobilité réduite



Nous attacher
lors de la sélection de nouveaux
fournisseurs ou prestataires,
à favoriser ceux qui ont
un comportement Eco
et Socio responsable.

Le comité de pilotage que je préside a pour mission de garantir le déploiement de cette démarche selon la norme ISO 14001 et d'y associer l'ensemble du personnel.

Je m'engage à :

- **Respecter** - et même anticiper les réglementations, en terme de sécurité et d'environnement ainsi que les autres exigences, en appliquant les meilleures techniques disponibles dans un cadre budgétaire maîtrisé et raisonnable,

- **Mettre les moyens humains** et matériels nécessaires au respect de nos engagements et à l'atteinte de nos objectifs,

- **Revoir** périodiquement notre programme environnemental pour garantir l'amélioration continue de cette démarche et prévenir les pollutions au parc des expositions.

Pour Expo Nantes Atlantique, contribuer à l'effort commun vis à vis de l'environnement et devenir un parc éco responsable, c'est un premier pas vers le développement durable.

Le 1^{er} novembre 2011,
Frédéric JOUET
Directeur général d'Expo Nantes Atlantique



Notre réussite et la tenue de nos engagements passent par une implication et une adhésion de nos clients, visiteurs et partenaires à nos valeurs. Nous avons besoin de vous. Votre guide est ponctué de conseils et propositions pour contribuer à améliorer l'impact environnemental.

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

I. Conditions d'accès

INFORMATIONS PRATIQUES

1.1 - VENIR AU PARC



Le Parc est facilement accessible. Venir en train, en tramway, bus, autocars ou covoiturage, c'est autant de bouchons et de pollution en moins.

- Modalités d'accès au Parc des Expositions de la Beaujoire :
<http://www.foiredenantes.fr/pratique/informations-pratiques>

- En voiture : <http://www.infocirculation.fr/>

- Par le périphérique, sortez Porte de la Beaujoire (sortie n° 40).

- Par l'autoroute A11 en provenance de Paris et Angers, sortez Porte de Carquefou (sortie n° 23), et suivez Parc des Expositions le long de la route de St Joseph de Porterie.

- En transports en commun : <http://www.tan.fr/>

- Tramway ligne 1 : arrêt Beaujoire ou Ranzay (20 mn depuis Gare SNCF)

- Bus ligne 75 : arrêt Beaujoire ou Batignolles

- Chronobus C6 : arrêt Beaujoire ou Batignolles



par téléphone au 02.40.444.444 (ALLO TAN)

- SNCF : <http://www.voyages-sncf.com/>, par téléphone au 36 35

- Aéroport de Nantes Atlantique : <http://www.nantes.aeroport.fr/>, par téléphone au 02.40.84.80.00

- Numéros utiles

- Taxis (entrée n°1 du Parc des Expositions)	02.40.69.22.22	- Le Voyage à Nantes	08 92 46 40 44
- Mairie de Nantes - Annexe du Ranzay	02.40.41.66.50	- Services fiscaux de Loire-Atlantique	02.51.12.80.80
- Préfecture de Loire-Atlantique	02.40.41.20.20	- SOS Médecins	02.40.50.30.30
- Commissariat de Police secteur Beaujoire	02.40.35.07.00	- Pharmacie (route de Carquefou)	02.40.30.35.11
- Gendarmerie Nationale	02.51.12.50.00	- Grande surface de bricolage	02.40.30.17.87

1.2 – VOTRE HEBERGEMENT



Vous pouvez choisir un hébergement parmi 16 hôtels éco labellisés. A quelques minutes de voitures ou à 20 mn de tramway.

- Hôtels à proximité : <http://www.foiredenantes.fr/pratique/informations-pratiques>

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

PLANNING DE LA FOIRE

L'Accueil de la Foire situé dans le forum (à l'entrée principale) sera ouvert le mercredi 2 avril de 8h30 à 18h et le jeudi 3 avril de 8h30 à 19h. Il est à votre disposition pour toute demande d'informations ainsi que pour le retrait de vos badges qui ne vous seront remis que si la totalité de votre solde nous a été versée.

PHASE	DATE	HEURES
Montage Exposants	<i>Lundi 31 mars Mardi 1^{er} avril Mercredi 2 avril Jeudi 3 avril</i>	<i>De 8h à 20h De 8h à 20h De 8h à 21h De 8h à minuit</i>
Retrait des badges Exposants	<i>Mercredi 2 avril (forum) Jeudi 3 avril (forum)</i>	<i>De 8h30 à 18h De 8h30 à 19h</i>
Ouverture Foire Exposants munis d'un badge	<i>Du 4 au 14 avril</i>	<i>De 7h30 à 19h</i>
Démontage Exposants	<i>Lundi 14 avril Mardi 15 avril Mercredi 16 avril</i>	<i>De 18h à minuit De 8h à 20h De 8h à 20h</i>

Pour toute demande de dérogation à ce planning, veuillez formuler une demande par email à Anne Chaussepied a.chaussepied@exponantes.com

VIGILANCE

- **SÉCURITÉ :**

Un responsable du stand devra être présent lors de la visite de sécurité, qui se déroulera le **Jeudi 3 avril (dans la journée)**.

- **ASSURANCE :**

Nous attirons votre attention sur le fait que les risques de vols sont plus importants en période de montage et de démontage. Nous nous efforçons d'effectuer une surveillance dans les meilleures conditions, mais il s'agit d'une mise en place de moyens et non d'une obligation de résultats.

Nous vous informons que la responsabilité des organisateurs ne sera plus engagée en cas de vol ou de détérioration du matériel déclaré (voir la fiche de déclaration d'assurance page 25) **après le lundi 14 avril à 18h**

En cas de vol pendant la période garantie et après avoir prévenu l'organisation, une plainte devra être déposée au commissariat de police du secteur : 26 bis rue du Champ de Tir, 44300 Nantes, 02.40.35.07.00 (ouvert de 9h à 13h et de 14h à 18h du lundi au samedi).

Attention : pour que cette garantie soit mise en œuvre, il faut impérativement que vous nous ayez retourné avant le 15 mars la fiche de déclaration d'assurance complétée et signée (cf page 25).

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

- **BONNES PRATIQUES COMMERCIALES**

Pour le confort de tous et la bonne image de la Foire, nous vous rappelons que sont interdits et peuvent faire l'objet de mesures pouvant aller jusqu'à l'éviction : la présence de personnel de l'exposant dans les allées en dehors des limites du stand et le racolage des visiteurs.

ACCES PARKING LIVRAISONS / COLIS / STOCKAGE

- **ACCES MONTAGE / DEMONTAGE**

L'accès au Parc pour le montage et le démontage se fera par la **porte n°4** et la sortie par la **porte n°2**.



Accès exposants :

Ne seront autorisés à accéder à l'intérieur de la manifestation que les exposants munis de badges

Attention : aucun badge n'est demandé pour entrer dans le Parc lors du montage et du démontage.

- **PARKING :**

Le parking P1 (à proximité de l'entrée principale) est à votre disposition sur présentation du macaron prévu dans le Pass Affaires à 49 € HT comprenant la place de parking, 1 badge exposant et 10 cartes d'invitation.

Le parking P2 (à proximité de l'entrée 2) est à votre disposition sur présentation du macaron prévu dans le Pass Affaires à 59 € HT comprenant la place de parking, 1 badge exposant et 10 cartes d'invitation.

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

• **LIVRAISONS :**

Pendant la manifestation, l'accès à l'intérieur du Parc des Expositions en véhicule pour approvisionnement des stands est autorisé de 7h30 à 9h30 sauf le jour de la fermeture le lundi 14 avril. L'entrée et la sortie se fera obligatoirement par la [porte n°4](#).

• **TRANSPORT DE MARCHANDISES**



*Certains transporteurs, sous l'impulsion de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ont entrepris des actions significatives pour limiter les émissions de CO2 dans le cadre de leurs activités. Ces prestataires sont tous signataires de la Charte « **Objectifs CO2 Les transporteurs s'engagent** ». Exponantes vous incite à solliciter leurs concours. ([cliquez ici](#)).*

• **MARCHANDISES & COLIS :**

A partir du mardi 1^{er} avril, veuillez indiquer précisément le nom de l'expéditeur, le nom du destinataire ainsi que le hall et le numéro du stand.

L'organisateur ne prend pas en charge la réception des marchandises et des colis : en cas d'absence du destinataire lors de la livraison, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable si perte, vol, ou dégradation.

Adresse d'expédition : **FOIRE INTERNATIONALE DE NANTES**

Nom du destinataire

Hall et N° de stand

Parc des Expositions de la Beaujoire - 44300 Nantes

• **STOCKAGE :**

Vous ne disposez d'aucune aire de stockage dédiée dans le cadre de la manifestation.

II. Aménagement de votre stand **EQUIPEMENTS & INSTALLATIONS**

HALL XXL - AMEUBLEMENT / DECORATION

Pas de moquette dans les allées, sol en béton ciré

AMEUBLEMENT

Pas de moquette sur stands (vous pouvez en commander en nous retournant le bon de commande prestations techniques)

Traçage au sol pour stands en îlot ou cloisons de séparation en contre-plaqué hauteur 2,40m **à recouvrir impérativement de tissu ignifugé**

Bandeaux en aluminium gris anthracite (hauteur 15 cm) sans prise de courant

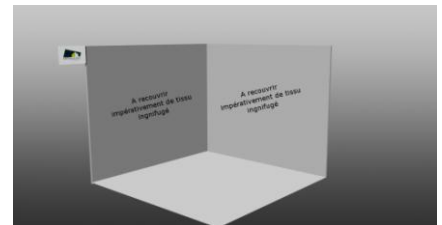
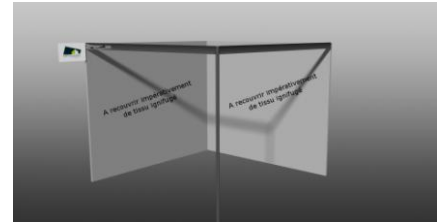
⚠ Si vous ne souhaitez pas de bandeau, veuillez nous le préciser avant le 15 mars par fax au 02.40.93.80.50 ou par mail e.forman@exponantes.com
Au-delà du 31 mars, tout montage/démontage de bandeau sera facturé forfaitairement à 80€ HT

⚠ Pour les exposants souhaitant poser eux-mêmes le vélum de leur stand, merci de nous le signaler au plus tard le 25 mars. Ceci afin de vous fournir pour votre pose du *jonc de PVC* à glisser dans la rainure haute de votre bandeau.

DECORATION

Moquette stand couleur gris clair

Cloisons contre-plaqué hauteur 2,40m **à recouvrir impérativement de tissu ignifugé**



Hall 4 – JARDIN / AMENAGEMENTS / SPAS

Moquette allée : couleur vert

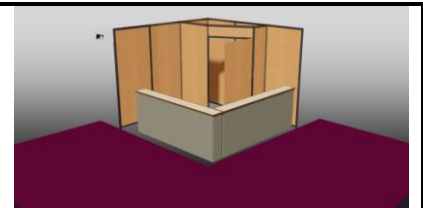
Traçage au sol, cloisons de séparation si nécessaire



HALL 1 - VINS

Moquette allée : couleur violet

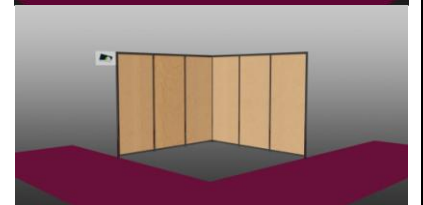
Cloison de séparation en modulaire sycomore (sans bandeau) : hauteur 2,40 m.



HALL 1 - GASTRONOMIE

Moquette allée : couleur violet

Cloison de séparation en modulaire sycomore (sans bandeau) : hauteur 2,40 m.



PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 € – 858 800 246 RCS Nantes

HALL 3 – MODE / FORME / BEAUTE / BIEN-ETRE

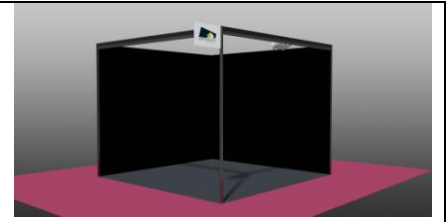
Moquette allée : couleur fuschia

Moquette stand : couleur gris

Cloison de séparation en contre plaqué recouvert de tissu noir : hauteur 2,50 m.

1 rail de 3 spots par module de 9 m²

Pensez à commander votre boîtier électrique

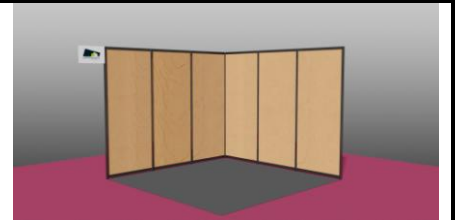


GRAND PALAIS - NIV 1 – PRODUITS INGENIEUX

Moquette allée : couleur fuschia

Moquette stand : couleur gris

Cloison de séparation en modulaire sycomore (sans bandeau) : hauteur 2,40 m.



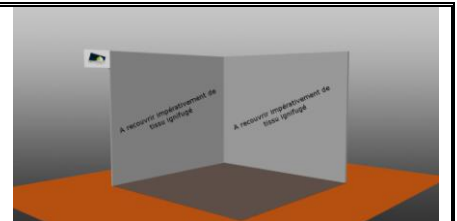
GRAND PALAIS - NIV 2 - CONSTRUCTION ET AMELIORATION DE L'HABITAT

Moquette allée : couleur orange

Moquette stand : couleur taupe

Cloison de séparation en contre plaqué : hauteur 2,50 m.

(A recouvrir impérativement de tissu ignifugé)



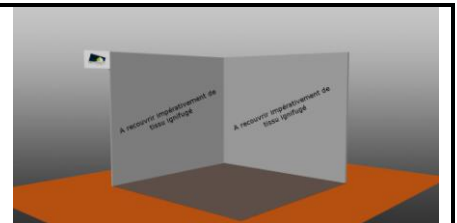
HALL 2 - ENERGIE

Moquette allée : couleur orange

Moquette stand : couleur taupe

Cloison de séparation en contre plaqué : hauteur 2,50 m.

(A recouvrir impérativement de tissu ignifugé)



HALL XXL – SERVICES

Moquette stand : couleur fuschia

Cloison de séparation en modulaire hêtre : hauteur 2,40 m.

Bandeau uniquement sur commande (voir bon de commande page 37)



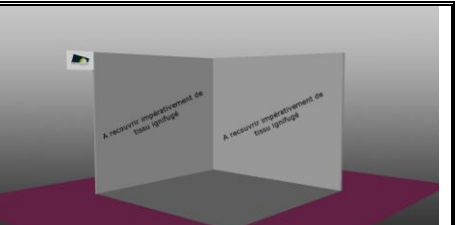
GRAND PALAIS - NIV 3 – ARTISANAT DU MONDE / ARTISANAT ET CREATION

Moquette allée : couleur violet

Moquette stand : couleur gris

Cloison de séparation en bois brut : hauteur 2,50 m.

(A recouvrir impérativement de tissu ignifugé)



TERRASSES EXTERIEURES

Traçage au sol



ALLEES MARCHANDES

Chapiteau en toile 16 m² (4x4) avec plancher brut
Cloison de séparation en contre-plaqué brut



Pensez à optimiser l'emplacement, la puissance et la quantité des spots sur votre stand.
A la fin de la journée, n'oubliez pas d'éteindre les appareils électriques et les lumières.

PRESTATAIRES



Nous privilégions le recours à des prestataires locaux et conscients de nos engagements environnementaux.

1. MOBILIER

AMEXPO – Service Exposants
ZA de la Pentecôte – 3 rue Jean Rouxel
44700 ORVAULT
Tél. 02 51 12 90 77
Antoine FERRAND – contact@amexpo.fr - <http://www.amexpo.com/>

2. PRESTATIONS DE SERVICES

- **SÉCURITÉ :**

Vous souhaitez faire appel à un agent de sécurité, veuillez contacter la Sté GP2S au 02.28.07.28.02

- **INTERNET :**

Le Parc des Expositions de la Beaujoire est équipé d'un réseau fibre optique couvrant l'ensemble des espaces intérieurs. Pour toute demande, veuillez **nous retourner le bon de commande en annexe avant le 15 mars 2014.**

- **MANUTENTION :**

Location de transpalettes et élévateurs auprès de la société CLAMAGERAN par téléphone au 06.15.54.68.44 auprès de Madame VIGLIANDI vigliandi@clamageran.fr

- **ELINGAGE :**

L'élingage est seulement autorisé dans le Hall XXL (sauf pour les stands se situant sous la mezzanine), Hall 4 et Grand palais niveau 2

Exclusivement sur commande après renvoi de la demande d'élingage dûment complétée à Exponantes (cf. page 29), auprès des sociétés :

- RIG'UP pour le Hall XXL : Tél : +33 (0)2 51 81 02 89 celine@rig-up.fr

- MES pour le Hall 4 et le Grand Palais 2 : Tél : +33 (0) 2 40 50 30 36
lbeaudoin@mes-eclairages.com

- **NETTOYAGE DES STANDS :**

L'organisateur assure le nettoyage des **parties communes**. Le nettoyage des stands est à votre charge : vous pouvez vous mettre en rapport avec la société Nettoyage Atlantique Services par téléphone au 02.51.89.12.89.

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

REGLEMENTATION DE CONCEPTION DES STANDS

• Surcharge autorisée dans le Grand Palais

Nous vous informons que la charge autorisée dans le Grand Palais niveau 2 est de **500 kg/m²**.

La charge autorisée sur la mezzanine et ses passerelles d'accès est de **200 kg/m²**.

Les chariots élévateurs ne peuvent pas y circuler, uniquement les transpalettes.

• Dénivellation des halls

Nous vous informons que les halls 1.2.3 ont une **dénivellation de 1 cm** par mètre dans le sens de la longueur en direction de la rivière. Le hall 4 ne présente aucune contrainte spécifique.

• Règlement de construction

Les stands personnalisés sont soumis à l'approbation du service technique d'Exponantes. Pour cela nous adresser un plan au sol et un plan en élévation côtés le plus tôt possible et maximum 3 semaines avant l'ouverture du salon. En cas de non respect de la réglementation, le démontage du stand sera demandé.

- **Hauteur de cloisons en bordure de stand (partie rouge) :**

Hauteur maximale 2,50m dans les halls 2, 3, 4 et Grand Palais ;

Hauteur maximale dans le XXL : 3m

- **Hauteur maximum de la signalétique haute avec 1m de retrait par rapport au bord du stand (partie beige) :**

Signalétique haute Hall 1, 2, 3 et Grand Palais niveau 3 : hauteur maximale autorisée = 4,50m

Signalétique haute Hall 4, Grand Palais niveau 2 et Hall XXL : hauteur maximale autorisée = 5,50m

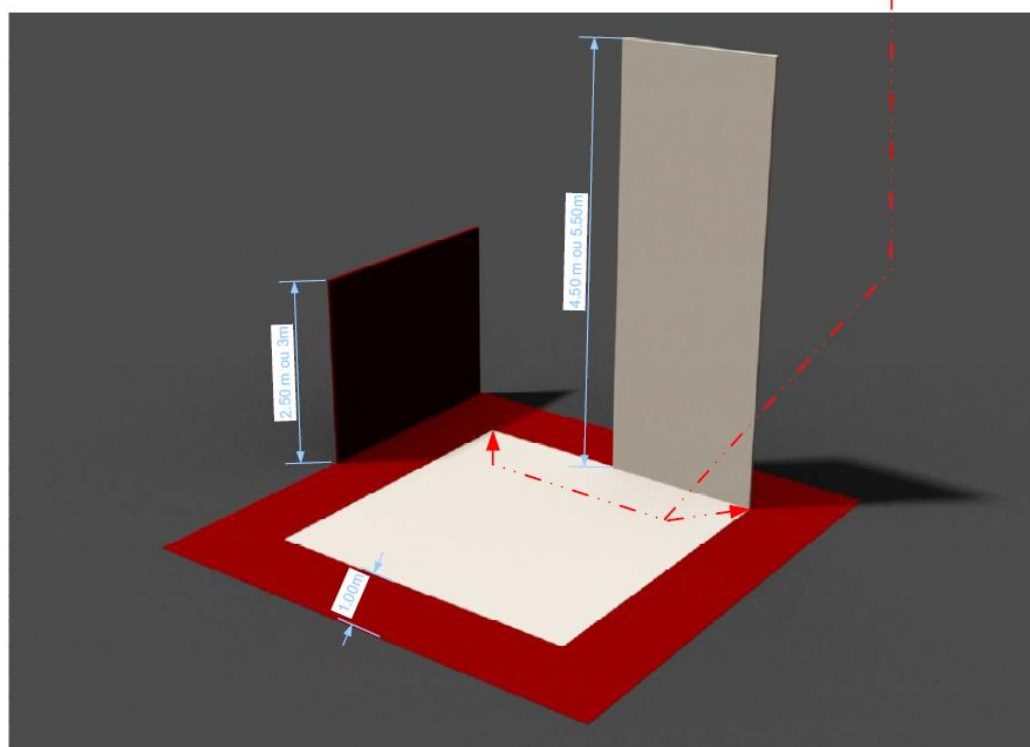
- **Ouverture du stand et façades :**

Modification de l'article 10 du règlement des Foires et Salons :

Toutes les façades de stands donnant sur une allée devront être ouvertes à 50%.

Le non-respect de cette réglementation entrainera le démontage du stand.

Règles de construction



• Elingage

L'élingage est seulement autorisé dans le Hall XXL, le hall 4 et le Grand Palais niveau 2.

• Cheminées - Poêles

L'utilisation des poêles et cheminées, durant les salons, est réglementée. En effet, la mise en service de ces poêles et cheminées dans un lieu hermétique et de surcroît chauffé, engendre des risques importants tels que : l'incendie et un rejet de Co2, pouvant occasionner une gêne respiratoire aux visiteurs présents dans les bâtiments.

En conséquence, **ces appareils ne pourront dorénavant faire l'objet que d'une démonstration simple et rapide aux visiteurs**, pour leur expliquer les modalités de fonctionnement.

Ne seront ainsi autorisées à fonctionner que les cheminées à éthanol et à gaz.

L'utilisation des granulés, copeaux de bois, buches reconstituées, etc... seront strictement interdites en raison d'une combustion trop longue.

Dioxyde de carbone (CO₂) :

Le dioxyde de carbone ou gaz carbonique est aussi un gaz sans couleur et inodore. On le trouve dans le souffle humain aussi bien que dans tous processus de combustion. Le niveau maximum de dioxyde de carbone autorisé dans des espaces de travail en Europe est de 5000 ppm. Un niveau de dioxyde de carbone de 10 000 ppm réduira la capacité intellectuelle de concentration de 30 %. Les concentrations de plus de 15 % (150000 ppm) causent l'inconscience immédiate.

• Détérioration des équipements mis à disposition :

Il est formellement interdit d'enduire le sol des stands et de fixer les revêtements par collage ou perçage : seul l'adhésif double face est admis à condition d'être retiré par l'exposant ou son décorateur à la fin de l'exposition. Il est strictement interdit de percer le sol : en cas de non observation de cette prescription, les frais de remise en état du sol seront intégralement à la charge de l'exposant contrevenant.

De même, les stands et mobilier mis à disposition feront l'objet d'un contrôle en fin de salon. En cas de détérioration, le matériel endommagé sera facturé.

• Electricité

Les installations intérieures du stand devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur. S'il était constaté des défauts dans l'installation, la livraison du courant pourrait être immédiatement supprimée, de même que s'il était constaté toute tentative d'obtenir le courant en dehors du contrat normal. Toute demande de déplacement de disjoncteur en dehors des délais prévus entraînera une facturation supplémentaire de 31,00€ HT.

• Piscines & mise en eau

Les piscines ne sont pas autorisées dans les halls en position verticale, seuls sont autorisés les bassins posés au sol et ne dépassant pas 50 cm de profondeur maximum.

Toutes demandes d'installations et de remplissage de ces bassins doivent être approuvées par Exponantes.

Pour les exposants ayant commandé des remplissages, le vidage des bassins est à votre charge.

Merci de vous rapprocher du Service de Sécurité Incendie.

ENJEUX DE LA GESTION DES DECHETS

POLITIQUE DECHETS EXPONANTES

Exponantes est engagé dans une politique environnementale forte dont l'un des piliers est la réduction des déchets et l'augmentation de la valorisation des déchets produits. Ainsi, Exponantes a d'ores et déjà amélioré de plus de 30% en 3 ans sa part de valorisation de déchets de salons. En 2013, l'objectif d'amélioration est encore ambitieux : +6%.

ATTENTES SPECIFIQUES

Exponantes est conscient de la nécessaire collaboration entre elle et l'ensemble des acteurs des salons, et en premier les exposants sur le sujet des déchets.

Nos attentes, en tant qu'organisateur et gestionnaire technique, sont votre contribution et votre implication dans l'effort de limitation, de tri et d'évacuation des déchets. Plus vous saurez participer au tri en temps et en heure, meilleures seront les conditions d'évacuation des déchets.

En contrepartie, nous avons conscience des attentes des exposants sur ce sujet : signalétique efficace (identification des bennes, cheminement et accès), assistance sur le tri, régularité dans l'évacuation des déchets, assurance du respect sanitaire.

TYPLOGIE DES DECHETS TRIÉS

 **Les déchets suivants seront triés sur la Foire :**

- ⇒ Cartons,
- ⇒ Verre,
- ⇒ Bois,
- ⇒ Plastiques,
- ⇒ Autres déchets valorisables,
- ⇒ Déchets en mélange non valorisables.

TRI DES DECHETS PENDANT LE SALON

Des unités de tri sont mises en place au montage et démontage de la Foire.
Des équipes de collecte des déchets passeront dans les halls en permanence, du 1^{er} au 3 avril.
Merci de leur réserver un bon accueil.
Des bacs seront à votre disposition à l'entrée des halls.

Nous comptons sur vous pour veiller ensemble à notre environnement !

Classement au feu des matériaux :

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands, et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, bar, écran, séparatif, présentoir,...), tous les matériaux de catégorie M0, M1, M2 ou M3 (ou rendus tels par ignifugation).

STAND	AUTORISE	INTERDIT	OBSERVATIONS
Ossature	- Bois + 18mm - Métal - Plastique M1	- Bois – 18 mm - Carton	L'ossature métallique doit être électriquement reliée à la terre
Panneaux de séparation	- Aggloméré +18mm - Métal - Plastique M1	- Canisse - Chaume	Les panneaux en métal doivent être électriquement reliés à la terre
Décoration murale	- Papier M1 - Tissus M0, M1 ou ignifugé - Moquette M0, M1 ou ignifugé - Autres M0 à M3 ou ignifugé	- Papier tendu ou agrafé - Tissus / moquette non classés tendu ou agrafé	Confirmation donnée par le chargé de sécurité, PV du CSTB à l'appui
Décoration plafond	- Bois + 18 mm - Vélums M1 ou M0 ajourés	- Canisse - Chaume - Autres	Confirmation donnée par le chargé de sécurité, PV du CSTB à l'appui
Electricité	- Conforme à la norme C15-100	- Non conforme	Voir avec le chargé de sécurité ou l'électricien du salon
Gaz	- Bouteille <= 13kg raccordée	- Bouteille > 13kg raccordée - Bouteille non raccordée	

NOMENCLATURE

CLASSEMENT M	EUROCLASSES	EUROCLASSES SOLS
M0	A1 A2 s1 d0	A1 fl A2 fl s1
M1	B s3 d1	
M2	C s3 d1	
M3	D s3 d1	C fl s2
M4	E d2	D fl s2

I = IGNIFUGE

T = TENDU

A= AGRAFE

C.S.T.B. = CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

ECO-CONCEPTION DES STANDS

• Votre Stand / CONCEPTION – MATERIAU - DECHETS

- Privilégier un stand réutilisable (à spécifier dans votre cahier des charges auprès de vos fournisseurs)
- Concevoir votre stand dès le départ pour être modulable et s'adapter à différentes surfaces
- Réutiliser, réduire, recycler les emballages et protections
- Briefer son équipe de montage et de démontage sur le tri sélectif sur le salon
- Si vous ne souhaitez pas réutiliser votre stand ou certains éléments de votre stand, pensez dès le début à minimiser les quantités de matières et pensez à le déconstruire selon les filières de recyclage présentes sur le salon.

• Consommation électrique

- Pour les stands construits, limiter la puissance électrique.
- Utiliser des éclairages à basse consommation
- En fin de journée, penser à éteindre votre stand avant de le quitter. Il faut pour cela que le compteur électrique soit facilement accessibles et briefer vos équipes en ce sens

• Votre communication

- Limiter les aplats de couleur
- Favoriser le recto verso
- Privilégier les encres végétales
- Sélectionner les imprimeurs s'étant engagés dans une démarche éco responsable telle qu'Imprim'Vert
- Utiliser du papier certifié PEFC, si possible chez un imprimeur certifié PEFC
- Viser le juste nombre : limiter le nombre de tirages ou penser votre documentation pour qu'elle soit réutilisable sur plusieurs salons
- Penser à la gestion des stocks des documents restants, trop souvent abandonnés sur les stands au démontage.

• Respect des accès / évacuations

Les débris ou produits résultant du montage ou de la période d'exploitation ne doivent en aucun cas encombrer les accès et évacuations.

Pour toutes vos questions, merci de contacter notre service technique.

III. Règlement Foires et Salons

En vigueur à compter du 1er Novembre 2008

La signature de la demande d'admission implique l'engagement de l'exposant à respecter le présent règlement intérieur Expo Nantes Atlantique et le Règlement Général des Foires et salons (voir notre site) Le non-respect d'une de ces dispositions pourra entraîner la fermeture du stand.

DATE ET DURÉE DES MANIFESTATIONS - Article 1 : Expo Nantes Atlantique (ci-après désignée «ENA») se réserve le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée de la manifestation, comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée, pour cas de force majeure ou toute autre cause, sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité, ni le remboursement des sommes versées.

CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES ADHÉSIONS - Article 2 : Les demandes d'admission sont reçues sous réserve d'examen. ENA statue à toute époque sur les refus ou les admissions, sans être obligée de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis aux Foires et Salons précédents, pas plus qu'il ne pourra arguer que son inscription a été sollicitée par ENA. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et ENA ou l'encaissement du montant de l'inscription ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à ENA.

CLASSIFICATION - Article 3 : ENA détermine les emplacements des groupes et, dans ceux-ci, les emplacements des stands concédés ou des participations à air libre. Il pourra, à tout moment, s'il le juge nécessaire pour une cause quelconque, notamment l'affluence des demandes d'admission, modifier l'importance ou la situation dans les groupes de stands ou installations à air libre. Aucune réserve ne sera admise de la part des exposants. Si la modification porte sur la superficie concédée, il sera procédé seulement à une réduction proportionnelle du prix de la concession.

DÉSISTEMENT DE L'EXPOSANT - Article 4 : En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées ou restant dues au titre de la location du stand seront acquises à ENA, à titre d'indemnité, même dans le cas où l'emplacement aurait été reloué, à raison de : montant des droits d'inscription si ENA est informé du désistement plus de 4 mois avant le 1er jour du salon ; 30 % du montant total TTC de la commande entre 2 et 4 mois ; 100 % du montant total de la commande moins de 2 mois avant le 1er jour du salon.

PAIEMENT - Article 5 : Le montant de la commande est dû dès la signature et suivant les modalités énoncées sur le bulletin de demande d'adhésion. A défaut de règlement aux échéances indiquées, ENA pourra considérer sans autre formalité l'inscription comme résiliée.

DÉFAUT D'OCCUPATION - Article 6 : Le solde du montant de la facture reste en toute circonstance dû par l'exposant. Les stands ou emplacements qui n'auront pas été occupés la veille de l'ouverture de la manifestation pourront être attribués à un autre exposant sans que l'exposant non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit ou le remboursement des sommes versées par lui.

INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION - Article 7 : La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite.

DÉCLARATION DES ARTICLES PRÉSENTÉS - Article 8 : Les exposants doivent obligatoirement déclarer sur leur demande d'admission la liste complète des produits qu'ils désirent présenter. S'ils sont agents ou distributeurs, ils seront dans l'obligation d'y mentionner également les noms et adresses des maisons dont ils se proposent d'exposer les produits. Ils devront faire remplir et signer pour chacune d'elles le formulaire de demande de participation. ENA se réserve formellement le droit de faire enlever d'office tout produit n'étant pas indiqué sur la demande d'admission ou de procéder à l'expulsion de la maison n'ayant pas été agréée dans les conditions précitées, sans préjudice de l'application, à l'égard du contractant, des sanctions prévues par l'article 4 du règlement d'ENA.

MODIFICATION AUX STANDS, DÉGÂTS - Article 9 : Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, l'exposant sera dans l'obligation de faire constater les dégradations qui pourraient exister dans les espaces mis à sa disposition. Cette réclamation devra être faite à ENA le jour même de la prise de possession : passé ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée. Dans les stands, il est défendu d'entailler, de modifier, de peindre, de coller, de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par ENA. Toute

infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident.

COMMISSION TECHNIQUE - Article 10 : Dans le cadre du plan général de sécurité, d'esthétique et de décoration de la manifestation, décidé et imposé par ENA, tout projet de construction ou installations personnelles envisagé par les exposants (maisons, hangars, tentes, motifs publicitaires ou décoratifs, enseignes lumineuses, aménagements du stand, etc.) doit être soumis pour autorisation à la commission technique de ENA. Les façades des stands donnant sur une allée devront comporter une ouverture de 2,5 m tous les 6 m linéaires.

ENSEIGNES, AFFICHES - Article 11 : Il est interdit de placer des panneaux réclame ou des enseignes à l'extérieur des stands en d'autres points que ceux réservés à cet usage. Il est de plus interdit de rajouter une inscription quelconque sur la face extérieure des bandeaux fournis par ENA. En cas d'infraction, ENA fera enlever, aux frais, risques et périls de l'exposant et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

HYGIÈNE, RESTAURATION ET ALIMENTATION - Article 12 : Les exposants devront se conformer au règlement sanitaire départemental en vigueur au moment de la manifestation. Lors de la visite du Service Vétérinaire, l'exposant devra laisser le libre accès à ses installations et marchandises.

PUBLICITÉ - Article 13 : La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands. La réclame à haute-voix ou à l'aide de micro, le racolage sont absolument interdits. ENA se réserve le droit d'interdire toute publicité pouvant porter un préjudice quelconque à qui que ce soit. La PUBLICITÉ DES PRIX et la distribution d'objets publicitaires SONT SOUMIS à LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES ARRÊTÉS MINISTÉRIELS. Il est interdit de faire une publicité quelconque en faveur de produits autres que ceux désignés sur la demande d'admission.

ASSURANCE OBLIGATOIRE - Article 14 : Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais auprès des assureurs de la police collective établie pour le compte des exposants et agréée par ENA, une assurance "tous risques" et Responsabilité Civile. Franchise de deux cent euros (200 €). La prime de cette assurance obligatoire, dont le montant est inclus dans le prix du m2, garantit :

1 - Les marchandises exposées, les agencements et installations des stands en tous risques pour une somme de 185 € par m2 sous hall/76 € par m2 à air libre. S'il résulte que la valeur réelle des objets exposés excède la somme garantie, l'assuré est considéré comme son propre assureur pour l'excédent (sont exclus les matériels ou objets personnels). Par l'intermédiaire d'ENA, une assurance complémentaire de 5,75‰ sous hall et de 4,00‰ air libre est proposée à l'exposant.

2 - Cette garantie s'applique sous réserve que l'exposant a préalablement, à l'ouverture de la manifestation, déposé la liste des produits et matériels exposés. Dans le cas d'objets ou matériels fragiles, une surprime de 0,40‰ devra être demandée par l'exposant.

3 - La Responsabilité civile de l'exposant à l'égard des tiers dommages corporels illimitée aux dégâts matériels, à l'exclusion de toute privation de jouissance, perte de bénéfice, manque à gagner, etc. Et d'une manière plus générale toutes les exclusions prévues dans les contrats de ce type. L'exposant est responsable, tant envers ENA qu'envers les autres participants et les tiers, de tous les dommages qui pourraient être causés par les personnes à son service ou par les produits exposés par lui.

Sont exclus de l'assurance obligatoire :

- a) Le vol de fleurs et plantes d'ornement ;
- b) Les dommages de casse ;
- c) Les mites ou autres parasites, et ceux résultant du mauvais emballage ou des montages et démontages ;
- d) Les pertes résultant d'amendes, confiscations ou mises sous séquestres ;
- e) Les vols ou malversations commis par les représentants ou les employés de l'exposant ;
- f) Dommage causé par véhicule à moteur dont l'exposant ou ses préposés ont la garde ;
- g) Les pertes indirectes consécutives aux dommages ;
- h) Les dommages provenant directement ou indirectement des faits de guerre civile ou étrangère, d'insurrection, émeutes ou grèves, de tremblements de terre, tempêtes ou d'inondations.
- i) Toutes pertes résultant des manquants dans les stands où il est procédé à la distribution ou dégustation de marchandises ou boissons quelconques.
- j) Pendant les jours et heures d'ouverture de l'Exposition, lesdits objets et, de tous temps, les fourrures de prix, vraies dentelles, pièces d'orfèvrerie, objets d'art de petit volume et de grande valeur et autres marchandises analogues, doivent être enfermés dans des vitrines solides munies de glaces épaisses et fermant par des serrures de sûreté à gorges.

CES OBJETS NE SONT JAMAIS ASSURÉS CONTRE LE VOL, QUE S'IL Y A BRIS, EFFRACTION OU CROCHETAGE DES VITRINES OU DES COFFRES QUI LES RENFERMENT.

- Pour les sommes supérieures au montant des garanties souscrites par l'exposant auprès de l'organisateur, le signataire renonce à tout recours envers ENA ainsi que ses assurances qui lui seraient subrogés.

- Il appartient à l'exposant d'apporter la preuve de la valeur de la marchandise sinistrée soit par la facture d'achat ou par une expertise, et ceci aux frais de l'exposant.

k) Les dégâts provoqués par la tempête.

l) Les rayures et bosses faites sur les véhicules d'exposition.

m) La période d'assurance débute 2 jours francs avant l'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture au public du dernier jour de la manifestation. Aucun véhicule ne pourra pénétrer à l'intérieur du Parc avant l'heure de la fermeture.

SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS TECHNIQUES - Article 15 : Toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité et faire l'objet d'une déclaration auprès d'ENA au plus tard 1 mois avant l'ouverture du salon (formulaire dans Guide des services). Les exposants doivent se conformer à l'arrêté du 18 novembre 1987 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Ils doivent également se conformer aux prescriptions figurant dans le cahier des charges Sécurité, le Guide des services et dans le Dossier d'information du salon édités par ENA en vigueur au moment de l'inscription. ENA décline toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour l'inobservation des règlements en vigueur.

OUVERTURE ET FERMETURE - Article 16 : Les stands doivent rester ouverts tous les jours aux horaires fixés. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Il sera délivré à chaque exposant des cartes d'accès nominatives après paiement intégral du montant total des sommes dues. Il pourra être fourni des cartes supplémentaires, aux conditions fixées par ENA.

LIBÉRATION DES EMPLACEMENTS - Article 17 : Tous les emplacements devront être remis en état aux frais de l'exposant et libérés comme précisé dans le dossier informations pratiques de la manifestation. La responsabilité de l'exposant reste engagée pour tous les accidents ou réclamations pouvant résulter de la non-exécution ou de l'exécution tardive de ces prescriptions. ENA pourra faire procéder à l'enlèvement du matériel restant en place après le délai fixé, ainsi qu'à la remise en état de l'emplacement concédé, les frais engagés par ces opérations revenant dans tous les cas à l'exposant.

LA VENTE A EMPORTER - Article 18 : Sur les salons professionnels la vente à emporter est autorisée uniquement pour des articles d'une valeur inférieure à 80 €.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION - Article 19 : En cas de contestation, les tribunaux de Nantes sont seuls compétents, de convention expresse entre les parties.

Le présent règlement est également disponible sur demande.

IV. Annexes

DOCUMENTS A RETOURNER OBLIGATOIREMENT :

- fiche de déclaration d'assurance **avant le 15 mars 2014**
- demande d'implantation **avant le 15 mars 2014**
- questionnaire de sécurité **avant le 15 mars 2014**

DOCUMENTS A RETOURNER SI NECESSAIRE :

- fiche de demande d'élingue & accrochage
- fiche de déclaration de machine(s) ou appareil(s) en fonctionnement
- bon de commande prestations internet
- bon de commande outils de communication
- bon de commande prestations techniques

➤ **Merci d'indiquer votre Raison sociale, Hall et n° de stand sur les documents**

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

FICHE DE DECLARATION D'ASSURANCE

A renvoyer avant le 15 mars 2014

Vous bénéficiez automatiquement de l'assurance vol et incendie – 185€ par m² sous hall et 76€ par m² en air libre. Toutefois, cette garantie ne pourra être prise en compte que si cet imprimé nous est retourné dûment complété ou au plus tard, la veille de l'ouverture de la manifestation. En cas de sinistre, ce descriptif servira de base pour le remboursement.

PRODUITS EXPOSES	MARQUES	PAYS DE FAB.	ACHAT HT
1.-----	-----	-----	-----
2.-----	-----	-----	-----
3.-----	-----	-----	-----
4.-----	-----	-----	-----
5.-----	-----	-----	-----
6.-----	-----	-----	-----
7.-----	-----	-----	-----
8.-----	-----	-----	-----
9.-----	-----	-----	-----
10.-----	-----	-----	-----
	Total Valeur aménagements du stand TOTAL GENERAL HT		----- ----- -----

VOL : En complément de la déclaration de la liste des objets exposés avec leur valeur, annexée à la demande d'admission, il conviendra pour ce qui est de la garantie vol d'être en mesure de présenter à l'assureur la facture d'achat HT des objets dérobés. En cas d'objets artistiques, œuvres d'art, etc... ne pouvant faire l'objet d'une facture, celle-ci devra être remplacée par l'attestation d'un expert agréé produite à la charge de l'exposant, présentée à l'Administration d'Exponantes avant le début de la manifestation. Depuis mai 1984, une disposition fiscale autorise la récupération de la TVA sur les produits disparus à la suite de vols. Les remboursements s'effectueront sur une base HT.

ASSURANCES : Nouvelles garanties dommages matériels causés par les attentats, les tempêtes, la grêle, la neige sur les toitures. Tout sinistre devra faire l'objet d'une déclaration immédiate à l'Administration d'Exponantes, et en cas de vol, d'une plainte au Commissariat de Police.

Veillez consulter l'article 14 du Règlement Foires & Salons pour connaître les conditions de votre couverture (page 22 de ce guide). Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire. Dans ce cas, veuillez indiquer ci-dessous le montant complémentaire à assurer :

CAPITAL A ASSURER EN SUPPLEMENT	CAPITAL	MONTANT
Surface couverte : prime 5,75 ‰	-----	-----
Surface air libre : prime 4,00 ‰	-----	-----
Surprime (matériels fragiles) : 0,40 ‰ de plus	-----	-----
TOTAL TTC (dont TVA 20 %)	-----	-----

IDENTIFICATION

Société : Responsable :

Hall.....Stand :Surface :

DATE ET SIGNATURE



PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

QUESTIONNAIRE SECURITE

A remplir Obligatoirement

Délais Impératif
A retourner avant le 15 mars

A: Expo Nantes Le Parc
Parc expositions de la Beaujoire
44300 Nantes - Fax : 02.40.93.80.50

Nom de la Manifestation : FOIRE INTERNATIONALE DE NANTES

Dates: _____

Numéro de stand : _____ Hall/Terrasse : _____

Raison sociale de l'exposant : _____

Adresse : _____

Code postal _____

Ville : _____ Tél : _____

Nom de la personne responsable _____

Date : _____

Signature

Cachet de l'entreprise

Visa du Chargé de sécurité
Expo Nantes Le Parc

Le : _____

Indiquez dans les cases correspondantes, les matériaux utilisés pour votre aménagement de stand,
à l'exception de ceux fournis par Expo Nantes Le Parc.

Matériaux	Rappel Classement exigé	Cochez	Justif.
Ossature stand	M0		
	M1		
	M2		
	M3		
Cloisons	Bois dur	ép. 14 mm	
	Bois résineux	ép. 18 mm	
	Contreplaqué	ép. 18 mm	
	Mélaminé	ép. 7 ou 8 mm	
Revetements Cloisons	M0		
	M1		
	M2		
	M3		
Revetements de sols	Moquette sol	M4	
	Moquette estrad	M3	

Matériaux	Rappel Classement exigé	Cochez	Justif.
Plafond Vélum perméable (Si +10% de la surface du stand)	M1		
Matières Plastiques	M1		
	M2		
Peinture	à l'eau		
Eléments de décoration (voilage, Tentures, Rideaux, Divers)	M0		
	M1		
	M2		
Agencement Immobilier	M0		
	M1		
	M2		
	M3		
Décoration Florale Fleurs artificielles	M2		

Utilisation par l'Exposant d'Hydrocarbures liquéfiés.

Style d'appareil	Marque commerciale	Fluide utilisé	Nombres de bouteilles	Attestation de conformité		Justif.
				Nom Bureau de contrôle	Date Accord	
Chauffage						
Cuisson						
Autres						

Structures (Chapiteaux, Tentes) mise en place sous la responsabilité de l'exposant

Type d'ossatures et enveloppe	Effectifs et Sorties	Attestation de Conformité			Justif.
		Nom du bureau de contrôle	Date Accord	N° PV	

FICHE DE DEMANDE D'ÉLINGUE & ACCROCHAGE

A renvoyer avant le 15 mars 2014

L'élingage est seulement autorisé dans le Hall XXL (sauf pour les stands se situant sous la mezzanine), Hall 4 et Grand palais niveau 2

Les charpentes des bâtiments du Parc des Expositions ne permettant pas de mettre en place des élingues de suspension en tout point de la surface d'exposition, tout projet de suspension devra faire l'objet d'une demande spécifique. Ces demandes de pose d'élingues ne peuvent être traitées que si elles sont accompagnées d'un plan côté et orienté, indiquant avec précision la position des élingues ainsi que la charge d'exploitation qui leur sera appliquée. Après une étude préalable et si accord de l'organisation, la pose de ces élingues ne pourra se faire que par la Société agréée par Exponantes.

Pour pouvoir être traitées, ces demandes doivent obligatoirement être transmises au moins un mois avant la manifestation. L'étude ainsi que la pose des élingues donneront lieu à un devis.

La fixation de l'objet suspendu à l'extrémité de l'élingue restant à la charge du demandeur, une attestation de conformité aux règlements et règles de l'art devra être fournie par le prestataire afin d'être transmise à la Commission de Sécurité. Important : Chaque point d'accrochage comprend deux élingues d'acier. La seconde étant en sécurité de la première comme l'indique le règlement. La charge appliquée à l'élingue doit rester verticale, pas d'effort horizontal (risque de glissement du support des élingues). La mise en place de deux serres câbles par élingue est obligatoire.

Exponantes décline toute responsabilité des éventuelles conséquences résultant d'une utilisation ne respectant pas les consignes indiquées ci-dessus.

Foire Internationale de Nantes
Du 4 au 14 avril 2014

IDENTIFICATION

Société : Responsable :

Hall Stand : Surface :m²

DATE & SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE

SOLLICITE :

- L'autorisation de faire installer à la charpente du Hall, au-dessus du stand, des éléments suspendus
- L'établissement d'un devis pour l'étude et la pose d'élingues

**FICHE DE DECLARATION DE MACHINE(S) OU APPAREIL(S) EN
FONCTIONNEMENT**

A renvoyer avant le 15 mars 2014

RISQUES SPECIFIQUES

Source d'énergie électrique supérieure à 100KvA / Gaz liquéfié / Liquides inflammables
(autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles).

Nature : Quantité :

Mode d'utilisation :

DEMANDE D'AUTORISATION

Risques nécessitant une demande d'autorisation adressée par l'exposant à l'administration compétente.

Moteur thermique ou à combustion :

Générateur de fumée :

Gaz Propane :
.....

Autres Gaz dangereux :

Précisez :
.....

Source radioactive :

Rayon X : Laser :

Autres cas non prévus :

Précisez :
.....

IMPORTANT

Les matériels présentés en fonctionnement doivent soit comporter des écrans ou des carters fixes et bien adaptés, mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public et à tout le moins, à une distance de un mètre des circulations générales.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

IDENTIFICATION

Société : Responsable :

Hall Stand : Surface :

DATE ET SIGNATURE

PRESTATIONS INTERNET PARC DES EXPOSITIONS DE NANTES

Le Parc des Expositions de la Beaujoire est équipé d'un réseau **fibre optique privé** couvrant l'ensemble des espaces intérieurs.

La dénomination de ce réseau est **Exponantes**.

Via ce réseau, Exponantes vous offre la possibilité de vous connecter à Internet de façon sécurisée par le biais du wifi et/ou de liaisons filaires, dont vous trouverez le descriptif ci-dessous.

Ce réseau s'appuie sur l'offre Gygalis et propose un débit symétrique minimum de **10 MB**.

Pour vos besoins ponctuels, le Forum d'accueil principal du Parc des Expositions vous propose un accès libre Internet Wifi.

1- INTERNET WIFI

Wifi illimité pour 1 poste valable 1 jour à partir de la 1ère connexion	30 €HT
Wifi illimité pour 1 poste valable 3 jours à partir de la 1ère connexion	50 €HT
Wifi illimité pour 1 poste valable 5 jours à partir de la 1ère connexion	70 €HT
Wifi illimité pour 1 poste valable 10 jours à partir de la 1ère connexion	100 €HT
Wifi illimité pour 1 poste valable 15 jours à partir de la 1ère connexion	135 €HT

Une fois votre commande faite, validée et réglée, des identifiants et mot de passe vous seront fournis à votre arrivée sur le salon. Pour vous connecter, sélectionnez le réseau Exponantes puis lancez votre navigateur Internet. Vous renseignez sur la page d'accueil vos identifiants et mot de passe.

Attention : Offre valable pour les ordinateurs équipés, compatibles et paramétrés Wifi. Les équipes techniques du Parc ne sont pas habilitées à intervenir sur vos ordinateurs. En cas de problème matériel, vous devrez donc faire appel au service informatique de votre société.

2- INTERNET FILAIRE

Ces offres sont valables à condition d'une commande passée au maximum 10 jours avant le salon

Câble simple

Accès filaire illimité jusqu'à 4 équipements (switch non fourni) 250 €HT

Attention : La fourniture d'un switch ou hub est à votre charge

Câble service +

Accès filaire illimité et paramétrage de votre routeur en sortie (routeur non fourni) 400 €HT

Attention : La fourniture du routeur est à votre charge

Mise en garde :

La création de réseau filaire sur votre stand est autorisée via un switch ou hub à votre charge.

En revanche, les réseaux Wifi privés sont formellement proscrits en raison des interférences susceptibles d'affecter le réseau du Parc.

3- TELEPHONIE

Ouverture de ligne et communications illimitées international inclus 200 €HT

Attention : Une caution de 100,00 € TTC est demandée pour la mise à disposition du téléphone par Exponantes et restituée en fin de salon.

UNIQUEMENT SOUS HALL

**BON DE COMMANDE PRESTATIONS INTERNET
PARC DES EXPOSITIONS DE NANTES**

A renvoyer avant le 15 mars 2014

PRESTATIONS COMMANDEES	MONTANT UNITAIRE en €HT	QUANTITE	TOTAL COMMANDE en €HT
Wifi 1 jour (1 poste)	30		
Wifi 3 jours (1 poste)	50		
Wifi 5 jours (1 poste)	70		
Wifi 10 jours (1 poste)	100		
Wifi 15 jours (1 poste)	135		
Connexion filaire	250		
Connexion filaire + paramétrage	400		
Téléphonie*	200		
TOTAL de la COMMANDE	-	-	

*Chèque de caution de 100€TTC demandé pour le prêt du téléphone et restitué en fin de salon

Modalités de règlement

Les prestations donnent lieu à une facturation et doivent être impérativement réglées avant la mise en service. En cas de non règlement, elles ne seront pas installées.

IDENTIFICATION

Société :Responsable :

Hall :Stand :

DATE ET SIGNATURE :

BON DE COMMANDE WEB

SOYEZ VISIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA FOIRE !

31700 visites – 149 657 pages vues

1/ Espaces publicitaires : Bannières et Pavés

Plusieurs emplacements vous sont proposés :

- **Sur les pages les plus visitées du site** : l'annuaire exposants et les pages « infos pratiques »

- ⇒ **Bannière*** sur une page infos pratiques ou annuaire exposants..... **895 € HT**
- ⇒ **Pavé*** sur une des pages de la rubrique infos pratiques..... **750 € HT**
- ⇒ **Exclusivité ! Package Rubrique Infos Pratiques**..... **2100 € HT**

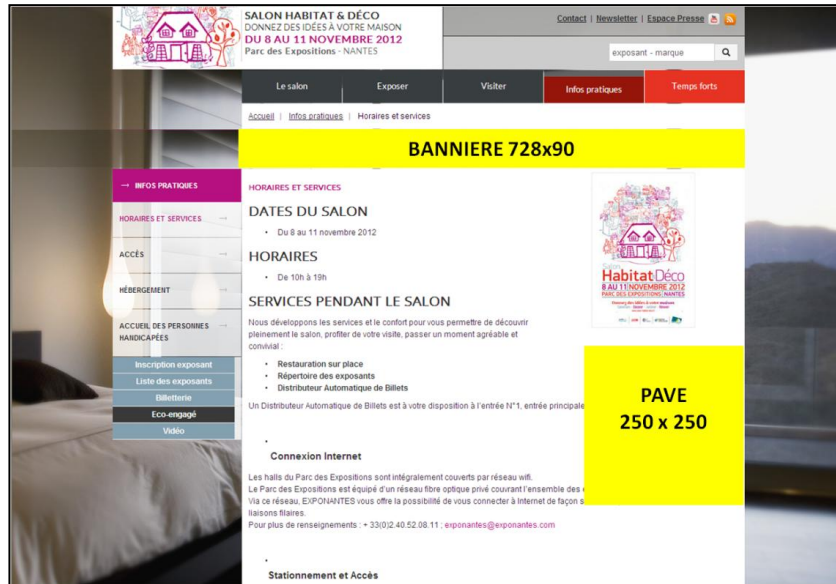
Vous êtes le seul annonceur de la rubrique Infos Pratiques : vous disposez de 4 bannières et 4 pavés.

* Jusqu'à 3 annonceurs en aléatoire

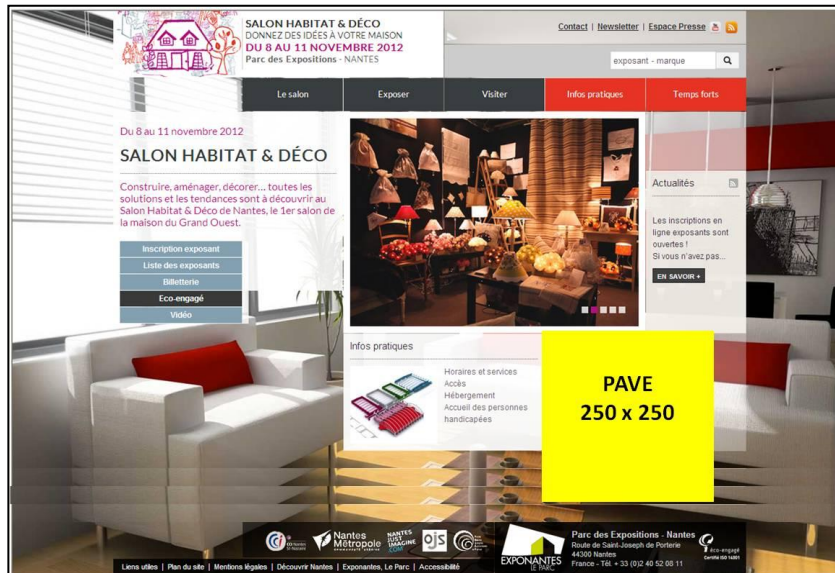
- **Sur les autres pages du site**

- ⇒ **Pavé ou bannière**..... **400 € HT**

* Jusqu'à 3 annonceurs en aléatoire



- Sur la Home page : Pavé exclusif.....1050 € HT



2/ Présence sur l'Annuaire Exposants

Nouveauté

Afin de faciliter la recherche des exposants pour les visiteurs, nous avons développé un nouvel annuaire en ligne. Plus performant et valorisant grâce à différents critères de recherche, il vous permet de disposer gratuitement d'une **fiche descriptive complète de votre activité comprenant vos coordonnées**.

Profitez des offres « annuaires web » pour vous faire repérer parmi tous les exposants et accroître les visites vers votre site Internet et sur votre stand !

Plusieurs possibilités pour être visibles sur l'annuaire exposants du salon :

- « **LOGO** ».....124 € HT

Votre logo illustrant votre raison sociale (dans la liste alphabétique et la liste par secteur d'activité)

- « **WEB VISIBILITE OPTIMALE** » - Limité à 4

annonceurs.....860 € HT

Votre raison sociale, logo et numéro de stand en premier de la liste alphabétique : que le nom de votre société commence par un Z, un G ou tout autre lettre, **soyez le premier à apparaître sur la liste des exposants de l'annuaire web !**

- « **WEB VISIBILITE +** » - Limité à 4 annonceurs par lettre de l'alphabet.....362 € HT

Votre fiche descriptive complète (comprenant votre logo) est déjà ouverte et visible en intégralité dès l'arrivée sur la recherche alphabétique correspondant à votre raison sociale.

PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(LES)

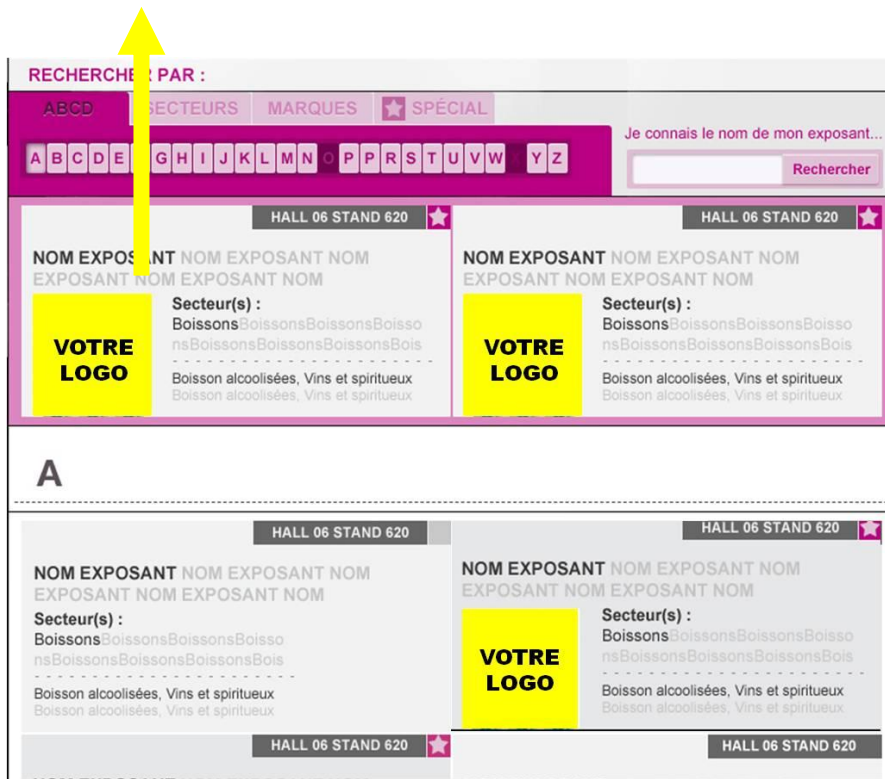
Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes

WEB VISIBILITE OPTIMALE :

**Vous êtes le premier à
apparaître sur la liste des
exposants du salon**



3/ Conditions et contraintes techniques

- Les tarifs s'entendent hors frais de réalisation de votre bannière ou de votre pavé Internet ; Les bannières et pavés Internet sont à fournir à EXPONANTES
- Votre publicité sera publiée sur le site du salon pendant une durée de 3 mois (dépendant de la date de votre commande et de la fourniture de votre publicité)
- Annuaire exposants : votre logo sera publié dans la liste des exposants 3 semaines avant l'ouverture du salon
- Contraintes techniques :
 - ⇒ Format bannière : 728x90 pixels (.gif)
 - ⇒ Format pavé : 250x250 pixels (.gif)
 - ⇒ Logos : format jpg – 72 dpi, RVB

Vos supports publicitaires sont à adresser à :

Anne Chaussepied

a.chaussepied@exponantes.com - Tél : +33 (0)2.40.52.08.11

BON DE COMMANDE

OUTILS DE COMMUNICATION

A renvoyer à a.chaussepied@exponantes.com

Réf	Désignation	P.U HT	Quantité	P.T HT
VOTRE PUBLICITE DANS LE GUIDE DE VISITE avant le 3 mars 2014				
1	Logo sur plan	160 €		
2	PUBLICITE – fichier format pdf, ai, eps 300 dpi à fournir			
3	Une page intérieure	950 €		
4	Demi-page	520 €		
5	Quart de page	390 €		
VOTRE DOCUMENTATION AUX ENTREES DE LA FOIRE				
6	Distribution par vos soins de votre documentation	400 €		
SUR LE SITE INTERNET DE LA FOIRE www.foiredenantes.fr				
7	PAGE INFOS PRATIQUES			
8	Bannière 728x90 (jusqu'à 3 annonceurs en aléatoire)	895 €		
9	Pavé 250x250	750 €		
10	PAGE LISTE DES EXPOSANTS			
11	Bannière 728x90 (jusqu'à 3 annonceurs en aléatoire)	895 €		
12	AUTRES PAGES DU SITE – sauf home page			
13	Pavé 250x250	400 €		
14	Bannière 728x90	400 €		
15	LISTE DES EXPOSANTS			
16	Logo illustrant votre raison sociale	124 €		
17	Web visibilité+	362 €		
18	Web visibilité optimale	860 €		
CARTES D'INVITATION				
19	Par 10 minimum	3€		
20	Pour 100 et plus	1€		
PASS AFFAIRES				
21	P1 (parking à proximité de l'entrée principale)	49€		
22	P2 (parking à proximité de l'entrée 2)	59€		

REGLEMENT :

100 % par chèque à la commande à l'ordre d'EXPONANTES ou par virement.
Toute commande non accompagnée de l'intégralité du règlement ne pourra être prise en considération.

TOTAL H.T
T.V.A 20%
TOTAL T.T.C

IDENTIFICATION

Société : Responsable :

Hall.....Stand :Surface :m²

DATE & SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE

BON DE COMMANDE PRESTATIONS TECHNIQUES

A renvoyer avant le 15 mars 2014 à a.chaussepied@exponantes.com

Réf	Désignation	P.U HT	Quantité	P.T HT
1	BANDEAU – POUR LES EXPOSANTS SERVICES DU HALL XXL			
2	Bandeau – le ml	40 €		
3	VELUM – POUR LES EXPOSANTS AMEUBLEMENT DU HALL XXL			
4	Vélum - m ² posé - jusqu'à 54 m ²	19,50 €		
5	Vélum - m ² posé - à partir de 55 m ²	16,50 €		
6	Couleur du vélum: noir ou blanc. Merci d'indiquer votre choix:		
7	SPOTS – POUR LES EXPOSANTS AMEUBLEMENT DU HALL XXL			
8	Rail de 3 spots (location, pose, dépose) sur pré-équipé uniquement	64 €		
9	MOQUETTE – POUR LES EXPOSANTS DU HALL 4 ET XXL			
10	Moquette - m ² posé	6 €		
11	Couleur de la moquette: vert, bleu, anthracite, rouge, noir, beige. Merci d'indiquer votre choix:		
12	TISSU TENDU - GRAND PALAIS 2.3 - HALL 2 - 4 ET XXL			
13	Tissu tendu sur cloison - le mètre linéaire posé	20 €		
14	Couleur du tissu tendu: noir, blanc, ou beige. Merci d'indiquer votre choix:		
		TOTAL H.T		
		T.V.A 20 %		
		TOTAL T.T.C		

REGLEMENT :

100 % par chèque à la commande à l'ordre d'EXPONANTES ou par virement.
Toute commande non accompagnée de l'intégralité du règlement ne pourra être prise en considération.

IDENTIFICATION

Société : Responsable :

Hall.....Stand :Surface :m²

DATE & SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE